

Association Café Photo Marseille (cpM)

41 boulevard de la Comtesse Résidence de Saint-Pons 13012 MARSEILLE

Mél : <u>cafephotomarseille@gmail.com</u> Site : <u>http://www.cafephotomarseille.org</u>

RÈGLEMENT APPELS A PROJETS 2020

« Minimaliste », l'exposition !« On the road again », la projection !

Art. 1 – PRÉAMBULE

L'association Café Photo Marseille (CPM) organise un grand appel à projets exclusivement réservé aux membres actifs adhérents de l'association dans le but de réaliser, courant octobre 2020, une exposition photographique collective au sein de l'espace culturel le « 3013 » de MARSEILLE du 12 octobre (accrochage) au 1^{er} novembre (décrochage). Les photographies retenues y seront exposées et/ou projetées.

Chaque participant est libre de participer aux deux appels à projets (exposition et projection) proposés ou uniquement à l'un des deux.

Art. 2 – LES THÈMES

Cette année encore, il a été décidé de traiter deux thématiques distinctes :

- « <u>Minimaliste</u> », thème qui a obtenu le plus de suffrages lors du vote des adhérents exceptionnellement organisé par courriel en raison du confinement de la population. Il donnera lieu à une **exposition des tirages réalisés**.
- « On the road again » thème, qui arrivé second lors du vote précité, remplace le « Cadavre exquis » initialement envisagé (Cf. annexe 3). Ce projet photographique fera l'objet d'une projection sonorisée des séries réalisées.

Art. 3 – LES PHOTOS

3.1 - « Minimaliste », l'exposition !

Chaque photographe proposera **trois photos**, illustrant le thème, qui seront exposées en vertical, en quinconce ou en linéaire (selon la scénographie définie par les référents). Elles seront accompagnées, ou non, d'un texte de présentation et, obligatoirement, des coordonnées de contact du photographe pouvant être communiquées (mail, site(s) internet...) (Cf. annexe 2).

3.2 - « On the road again », la projection!

Chaque participant(e) produira une série de <u>6 à 10 photos maximum</u> sur le thème défini (Cf. annexe 3).

Art. 4 – DOSSIER ET FORMULAIRE DE CANDIDATURE

- **4.1** Dans les deux cas seuls les dossiers de candidature envoyés par mail <u>avant le samedi</u> <u>22 août 2020 minuit</u> seront pris en compte. Les photographies adressées après cette date ne seront pas retenues.
- **4.2** Le dépôt du dossier intégral de candidature (formulaire de candidature et photos) se fera exclusivement par voie électronique à l'adresse : <u>cafephotomarseille@gmail.com</u> avec en objet du mail : « Participation aux appels à projets 2020 ».

4.3 - Formulaire de participation

En complément de l'envoi de ses fichiers numériques, le photographe participant devra obligatoirement faire figurer dans le corps de son mail les informations suivantes :

obilibation entre tail e libarer dans le corps de son manifes information
Nom:
Prénom :
Téléphone :
Adresse électronique :
Site web personnel ou adresse(s) réseaux sociaux :
Je souhaite participer à :
- « Minimaliste », l'exposition !
Support choisi pour mes 3 images (cf. annexe 2):
et/ou

- « On the road again », la projection!

Vos informations complétées seront suivies de la mention : « En participant à l'appel à projets 2020 lancé par l'association Café Photo Marseille (CPM),

je certifie avoir pris connaissance du règlement et en accepte les modalités.

Δ	1	ام	2020
,	l	!C	.2020 /

Suivi de votre PRENOM et de votre NOM ayant valeur de signature

4.4 - Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Art. 5- FRAIS

- **5.1** Cet appel à projets est réservé aux membres adhérents de l'association Café Photo Marseille (CPM) à jour de leur cotisation au moment de l'exposition.
- **5.2** La participation au présent appel à projet est payante.
 - <u>30€</u> pour les frais de **location du lieu**, l'organisation <u>intégrale</u> du **vernissage** et la **fourniture d'un catalogue d'exposition** à chaque participant.

+

• <u>10€</u> (ou 20€ en cas d'une primo-adhésion) au titre de l'adhésion à l'association pour l'année 2020/2021 (l'exposition étant planifiée en octobre 2020).

Pour des raisons comptables, les participants établiront <u>deux chèques</u> à l'ordre du Café Photo Marseille, qu'ils adresseront au domicile de Marino CORDESSE, notre trésorière - 4 avenue Frédéric Mistral 13008 MARSEILLE - ou qui lui remettront en main propre lors d'un Rdv Café Photo avec pour date limite, le rdv du samedi 26 septembre 2020.

Les participants, qui ne se seraient pas acquittés de l'ensemble de ces frais à la date précitée ne verront pas leurs photos exposées et/ou projetées.

Ce règlement n'est à effectuer qu'une seule fois, quels que soient <u>le ou les</u> modes de participation (exposition et/ou projection).

5.3 Les frais de communication seront à la charge de l'association.

Art. 6 - COORDINATION

Les coordinateurs de cet appel à projets sont Sophie GOTTI et Alain GIRAUD.

Ils se réservent le droit de refuser toute image en non-conformité avec le règlement afin de faire respecter les mêmes règles pour tous, mais également pour préserver l'image de l'association.

Ainsi répondant à l'appel à projets, le photographe participant s'engage à ce que le contenu de son œuvre respecte l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement :

- Ne constitue pas une infraction pénale et ne soit pas susceptible d'engendrer des troubles à l'ordre public ;
- Respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de ces derniers ;
 - Ne contienne pas de propos dénigrants, diffamatoires ou à caractère raciste ;
 - Ne heurte pas la sensibilité des mineurs ;
 - Ne soit pas contraire aux bonnes mœurs ;
 - Ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un État ou d'un territoire ;
- N'incite pas à la discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques ;
 - N'incite pas à la haine, à la violence, au suicide et au racisme.

Cette liste n'étant pas exhaustive.

Les coordinateurs seront également seuls décisionnaires quant à l'ordre et à la temporalité des photographies participantes et exposées sous quelle forme que ce soit.

Art. 7 – La candidature est nominative et limitée à une participation par personne.

Le photographe qui participe s'engage à être l'auteur de ses clichés et à posséder les autorisations des personnes et propriétaires des biens représentés dans les images. Les coordinateurs se réservent le droit de vérification en cas de litige.

- **Art. 8** Un accusé réception des dossiers sera délivré aux participants par le secrétariat de l'association, par voie électronique depuis l'adresse cafephotomarseille@gmail.com Les coordinateurs pourront être amenés à demander des précisions utiles aux postulants en complément du dossier envoyé.
- **Art. 9** Après étude des dossiers, la liste des participants sera officiellement communiquée sur la page FACEBOOK et le blog de l'association et par tout autre moyen jugé utile, dans un délai de 15 jours suivant la clôture du présent appel à projets.

Art. 10 – L'EXPOSITION COLLECTIVE

10.1 - En envoyant son dossier de candidature, le photographe s'engage tacitement à participer à l'exposition collective qui se déroulera du **12 octobre au 1**^{er} **novembre 2020**, avec un **vernissage samedi 17 octobre**, et à s'y impliquer (présence à l'accrochage, au vernissage, permanences en semaine ou durant les week-ends, etc.).

L'accrochage se déroulera du 12 au 16 octobre et le décrochage, le 1^{er} novembre.

- **10.2** Le lieu d'exposition sera le 3013 au 52 rue de la République à Marseille-13002.
- 10.3 Différents temps forts viendront agrémenter les week-ends d'exposition.

Art. 11 - DROITS D'UTILISATION

11.1 - Les participants autorisent le Café Photo Marseille (CPM) à divulguer leurs noms et prénoms sur tout support connu ainsi que dans la presse sans aucune limitation et pour une durée de 10 ans.

Ils autorisent également l'association Café Photo Marseille (CPM) à utiliser, sur tous les supports connus, leurs photos présentées dans le cadre de cet appel à projets, à des fins de publicité et à apparaître sur les photographies prisent dans le cadre des activités du CPM pouvant servir à la communication de l'association.

Ils autorisent enfin, en participant, à ce que leurs photographies intégrées à la projection puissent faire l'objet d'un montage vidéo publié sur les réseaux sociaux à des fins de promotion des activités de l'association et des travaux de ses adhérents.

- **11.2** Une autorisation de parution signée par les personnes **clairement identifiables** doit être jointe à chaque photo concernée *(cf. formulaire en annexe 1)*. L'association Café Photo Marseille (CPM) se dégage de toute responsabilité sur ce point.
- **11.3** Un catalogue d'exposition sera réalisé et mis en vente à compte d'auteur. Les éventuels bénéfices de la vente seront reversés intégralement à l'association organisatrice, le Café Photo Marseille (CPM). Le prix de vente grand public (hormis l'exemplaire fourni au participant) est fixé à 10 €.

Une image (au moins) par participant (exposition et/ou projection) sera sélectionnée par les coordinateurs et intégrée au catalogue.

- **Art. 12** L'association Café Photo Marseille (CPM) décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol des photos lors des expositions mais assurera les photographes exposants et visiteurs de l'exposition collective.
- **Art. 13** L'association Café Photo Marseille (CPM) se réserve le droit à tout moment d'annuler, de, reporter l'exposition et/ou de modifier un ou plusieurs des articles du présent règlement après information par tous les moyens appropriés, si les circonstances l'exigent et ce, sans recours possible.
- **Art. 14** Tout participant se réserve le droit de retirer sa participation passée la date de clôture des appels à projets 2020. Pour autant, les frais de participation engagés demeureront acquis par

l'association et la parution au catalogue d'exposition, maintenue.

Art. 15 – La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour l'association Café Photo Marseille (CPM), les coordinateurs, Sophie GOTTI, Présidente, Alain GIRAUD, Vice-Président

ANNEXE 1

AUTORISATION DE PARUTION

Je soussigné(e) :
demeurant :
autorise « Le Café Photo Marseille » et ses représentants à faire paraître une ou plusieurs photographies permettant de m'identifier.
La ou lesdites photographie(s) me représentant pourront être utilisées et publiées par le photographe dans le cadre des projets « Minimaliste », l'exposition et/ou le « On the road again », la projection !, lancés en 2020 par l'association CAFÉ PHOTO MARSEILLE (CPM), projets qui donneront lieu à une exposition publique.
J'autorise enfin le CAFÉ PHOTO MARSEILLE à publier la ou les photographies me représentant sur ses différents supports d'information – flyer, site internet, réseaux sociaux, par voie de presse, à des fins de communication ou de publicité et par tout autre moyen jugé utile, sans possibilité de dédommagement ou de recours de ma part.
A, le2020
Signature

ANNEXE 2

« Minimaliste », l'exposition !

(en tirages)

Chaque photographe proposera trois photographies sur ce thème.

Comme indiqué dans le corps de l'appel à projets 2020, les photographes désirant participer disposeront jusqu'au **samedi 22 août 2020 minuit** pour adresser par courriel leurs fichiers accompagnés du formulaire de participation (cf. article 4).

Ils peuvent, s'ils le souhaitent, joindre un petit texte de présentation de leurs images et/ou de leur travail (500 signes maxi, espaces compris) et, obligatoirement, des coordonnées de contact à communiquer (mail, site internet, FB, Instagram...) qui apparaîtront sur le cartel et le catalogue.

Modalités techniques :

Les photos :

- Couleurs ou noir et blanc, disposition paysage, portrait ou carré, réalisées selon une technique laissée libre : argentique (nettoyées de toutes poussières et numérisées), numérique, polaroid, etc.
- Envoi via l'application <u>WeTransfer</u> des fichiers numériques au format **jpeg 2500** x **1562 pixels maximum** 300 dpi (afin de permettre la réalisation d'un catalogue d'expo de qualité) renommés sous la forme : **«nom.prénom-Minimaliste-***N°delaphoto.jpeg*».
- Les images ne devront comporter aucune mention écrite dessus de type signature ou nom du photographe.

Les tirages et supports :

- Format final : <u>20X30cm ou 30X40cm selon le nombre de participants à la clôture du présent appel à projet</u>. Le format définitif pour les tirages et la liste des participants seront définis et communiqués à compter du 05 septembre 2020.
- Impression plein format avec ou sans marges.
- Supports de type rigide : Pvc / Dibond / Carton plume / Bois / Carton alvéolaire. Un système d'attache adapté au support choisi sera par ailleurs fourni par l'exposant afin de pouvoir être posé au dernier moment par l'équipe en charge de l'accrochage et permettre ainsi son uniformisation.
- Sont exclus les supports souples de type bâches, textiles ou toiles non-montées sur châssis, papier non contrecollé sur support rigide, ainsi que les photos présentées dans des cadres, avec ou sans vitre, avec ou sans passe-partout. Tout autre support non listé dans cette liste devra être préalablement validé par les référents. C'est pourquoi chaque participant, lors de l'envoi de son dossier, devra impérativement spécifier le type de support d'exposition choisi afin qu'il soit écarté ou validé dès l'enregistrement des dossiers.

La réalisation des tirages est à la charge des photographes participants. Elle pourra être effectuée dès réception de la liste validée des participants et du format définitif retenu par l'équipe.

ANNEXE 3

« On the road again », la projection!

Chaque photographe proposera une série de <u>6 à 10 photographies</u> maximum sur ce thème.

Comme indiqué dans le corps de l'appel à projets 2020, les photographes désirant participer disposeront jusqu'au **samedi 22 août 2020 minuit** pour adresser par courriel leurs fichiers accompagnés du formulaire de participation (cf. article 4).

Les photos :

- Couleurs ou noir et blanc, disposition paysage, portrait ou carré, réalisées selon une technique laissée libre : argentique (nettoyées de toutes poussières et numérisées), numérique, polaroid, etc.
- Envoi via l'application <u>WeTransfer</u> des fichiers numériques au format **jpeg 2500** x 1562 pixels **maximum –** 300 dpi (afin de permettre la réalisation d'un catalogue d'expo de qualité) renommés sous la forme : **«nom.prénom-Ontheroadagain-N**°delaphoto.jpeg».
- Les images ne devront comporter aucune mention écrite dessus de type signature ou nom du photographe.